

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 19 mai 2017.

RÉSOLUTION

2017-114

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur de la Ville, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, lui a transmis, le 12 mai 2017, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

La secrétaire de la Commission.


Pour Céline Lahaie, notaire